

DISPOSITIF ACTEE 2 - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Vice-Président en charge du volet «énergie»

Vu la délibération en date du 31 mars 2021 relatif au programme ACTEE2,

Vu la délibération en date du 1 juin 2021 relatif au programme ACTEE2,

Dans le cadre de réponse à l'AMI SEQUOIA actif depuis février 2021, il est prévu de cofinancer :

- l'accompagnement de l'économe de flux mis à disposition par la FDE62 ;
- les études techniques des projets de rénovation de bâtiments publics ;
- les outils de suivi de consommation énergétique ;
- les honoraires de maîtrise d'œuvre (MOe) des bâtiments en cours de réhabilitation.

Un avenant à la convention entre la FNCCR, la FDE62, la CALL et le SyMPaC est programmé avant le 31 décembre 2023 et stipule, entre autres, que :

- 80 % de l'ensemble des coûts des factures de maîtrise d'œuvre éligibles seront cofinancés via cet AMI ;
- le dispositif est prorogé jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- une enveloppe complémentaire est octroyée au territoire à hauteur de 86 220 €.

De plus, le SyMPaC est lauréat de l'AAP «Réalisation de Capsules Vidéo» sur l'objet suivant : «Réalisation d'une capsule vidéo sur le projet de rénovation et de transformation de l'ancienne mairie de Sainte Marie-Kerque en bâtiment périscolaire».

Le montant des fonds attribué est de 4 500 € TTC (soit 100 % de la dépense éligible).

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de/d' :

- reverser 80 % des coûts relatifs aux études de maîtrise d'œuvre aux bénéficiaires concernés.
- autoriser le Président à signer tous documents, conventions et avenants relatif à ce programme et AAP afférents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 21 décembre 2023
- son envoi à l'affichage le : 22 décembre 2023
- sa réception en Sous-Préfecture le : 22 décembre 2023

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 30/12/2023
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2023

Le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué, en première instance le vingt et un novembre deux mille vingt-trois sans atteinte du quorum, et légalement reconvoqué, en seconde instance, le huit décembre deux mille vingt-trois, sans condition de quorum, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mme Nicole HEUX, MM. Emmanuel AGIUS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Eric BIAT, Yves ENGRAND, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART, Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY (pouvoir Mme HEUX), Joëlle LANNOY, MM Guy ALLEMAND, Guy BEGUE, Julien CORDENOS (pouvoir Mr AGIUS), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Pierre CARON, Laurent LENOIR (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Olivier PLANQUE, Frédéric MELCHIOR (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel DIWUY